

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET LA COMMERCIALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE D'INCUBATEURS, DE PEPINIERES D'ENTREPRISES, D'HOTELS D'ENTREPRISES ET DE BATIMENTS INDUSTRIELS ET LOCATIFS		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 117

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**140**)

Absent(s) représenté(s) : 16

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à DEBUISSER Michèle
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François

SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

125 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

MERY Françoise-Guyllaine

2 ABSTENTION :

BORDG Michaël, COGNET Raphaël

5 NE PREND PAS PART :

DIOP Ibrahima, LITTIERE Mickaël, NAUTH Cyril, PRIMAS Sophie, SOUSSI Elsa

EXPOSÉ

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé le principe de recourir à un contrat de concession de service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de bâtiments industriels et locatifs.

Pour répondre à l'ambition d'harmoniser l'exploitation, la gestion et la commercialisation de cet ensemble immobilier, la Communauté urbaine a décidé de s'appuyer sur une structure spécialisée, la Société Publique Locale ESS&O (SPL ESS&O). La structure répondant aux critères de la quasi régie tels qu'édictés aux articles L. 3211-1 et suivants du code de la commande publique, la Communauté urbaine a engagé des négociations avec la SPL ESS&O.

La concession de service a pour objet de confier à la SPL ESS&O l'exploitation, la gestion et la commercialisation de l'ensemble immobilier suivant :

- Bâtiment Inneos - Buchelay
- Bâtiments Descartes, Pascal, Newton - Les Mureaux
- Bâtiment Copernic - Ecquevilly
- Fabrique 21 – Carrières-sous-Poissy
- Bâtiment Camille Jenatzy - Achères
- Bâtiment Confluence - Conflans-Sainte-Honorine
- Bâtiment Industriel et Locatif 1 et 2 - Les Mureaux
- PI Cube – Mantes-La-Jolie
- Bâtiment Industriel et Locatif - Achères

Le contrat d'une durée de cinq ans prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le 6 septembre 2023, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie afin d'émettre un avis sur l'offre présentée par la SPL ESS&O.

Le rapport joint à la présente délibération présente les caractéristiques générales du contrat telles que négociées avec la SPL ESS&O.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de désigner la SPL ESS&O en qualité de concessionnaire pour la gestion du service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de bâtiments industriels et locatifs, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024,
- d'approuver le contrat de concession de service public pour la gestion de service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de bâtiments industriels et locatifs correspondant,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat,
- de préciser que les crédits seront imputés au budget général 2024 pour un montant de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC au chapitre 24, compte 241.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 3111-1 à L. 3211-5,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le projet de contrat de concession de service public pour la gestion de service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de bâtiments industriels et locatifs correspondant,

VU l'avis émis par la Commission de délégation de service public réunie le 6 septembre 2023,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3_Aménagement du territoire le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DESIGNE la SPL ESS&O en qualité de concessionnaire pour la gestion du service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de bâtiments industriels et locatifs, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de concession de service public pour la gestion de service pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier composé d'incubateurs, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises et de bâtiments industriels et locatifs correspondant.

ARTICLE 3 : AUTORISE le président à signer ledit contrat.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits seront imputés au budget 2024 pour un montant de 60 000 € HT (soixante-mille euros hors taxes), soit 72 000 € TTC (soixante-douze-mille euros toutes taxes comprises) au chapitre 24, compte 241.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023
Exécutoire le : 19/10/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile